



Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le 09/03/2026  
ID : 056-215600669-20260226-D2026260207-DE

Département du MORBIHAN

2026/26/02/07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procurations : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».**

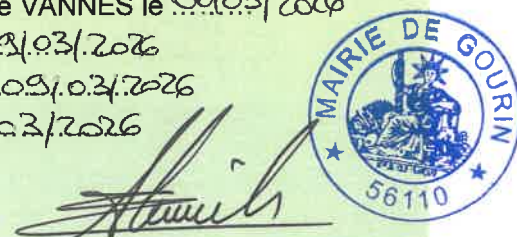
Date de convocation : 18/02/2026  
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026  
Publié ou notifié le 09/03/2026  
Certifié exécutoire le 09/03/2026  
A GOURIN, le 09/03/2026

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



### 7- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LA PRÉFECTURE DU MORBIHAN POUR L'ATTRIBUTION DU SOUTIEN À L'INGÉNIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » POUR LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT D'ÎLOT ET UN PROGRAMME ARCHITECTURAL DE CINÉMA

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention entre la commune de Gourin et la Préfecture du Morbihan pour l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires dans le cadre de la réalisation d'un schéma d'aménagement d'îlot et d'un programme architectural de cinéma.

La durée de la convention est conclue pour une durée de 30 mois avec une prise d'effet à la date de sa signature.



## Département du MORBIHAN

Le montant total maximal du financement attribué par la Préfecture du Morbihan est fixé à 40 950 €.  
Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention entre la commune de Gourin et la Préfecture du Morbihan pour l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires dans le cadre de la réalisation d'un schéma d'aménagement d'ilot et d'un programme architectural de cinéma, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

A Gourin, le 26 février 2026  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.